

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité
VILLE DE VILLEMOMBLE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 DECEMBRE 2018

COMPTE RENDU SOMMAIRE

~~~~~

L'an deux mille dix-huit, le neuf décembre, à dix-heures et trente-cinq minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué le trois décembre deux mille dix-huit, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Patrice CALMÉJANE, Maire.

**Présents** : M. CALMÉJANE Patrice, Maire, Mme BARRAUD Amélie, M. MAGE Pierre-Etienne, Mme HERNU-LEMOINE Corinne, M. LE MASSON Gilbert, Mme LEFEVRE Laura, M. PIETRASZEWSKI Jean-Jacques, Mme BERGOUGNIOU Françoise, M. NIVET Gérard, Mme CARROY-ESCRIBANO Céline, M. MASURE Marc, Mme CALMELS Alicia, M. GARAMPON Marc, Mme METTEIL Magali, M. CHAFOUK Yacine, Mme LENTZ Elizabeth, M. SASIA Quentin, Mme MERLIN Brigitte, MM. KALANYAN Aram, SAMBA Stanislas (arrivé à 10h44), Mme ALLAF-BOYER Marine, M. REVERCHON Rodolphe, Mme PAGANELLI Christine, MM. DE GALLIER DE SAINT SAUVEUR Thibaud, BLUTEAU Jean-Michel, Mme LECOEUR Anne, M. PRINCE Patrick, Mme HECK Isabelle, M. MALLET Eric, Mme PAOLANTONACCI Pascale, MM. ACQUAVIVA François, DAYDIE Marc, Mme POCHON Elisabeth, M. MINETTO Jean-Marc, Conseillers Municipaux.

**Absente, représentée** : Mme CAILLEUX Pascale, Conseillère Municipale, par M. CALMÉJANE.

**Secrétaire de séance** : Mme CARROY-ESCRIBANO.

~~~~~

✓ Installation du Conseil Municipal

La séance est ouverte sous la présidence de M. le Maire, Patrice CALMÉJANE, qui **déclare les membres du conseil municipal** cités ci-dessus (présents et absents) **installés dans leurs fonctions** suite aux résultats des élections municipales partielles des 25 novembre et 2 décembre 2018.

Madame CARROY-ESCRIBANO est élue secrétaire de séance **à l'unanimité**.

Il donne la présidence de l'assemblée au plus âgé des membres présents du conseil municipal, Mme BERGOUGNIOU, qui procède à l'appel nominal des membres du conseil, dénombre trente-quatre conseillers présents et constate que la condition de quorum est remplie.

Elle rappelle les modalités d'élection du maire (scrutin secret, à la majorité absolue à 2 tours si nécessaire et à la majorité relative en cas de 3^{ème} tour).

Le bureau est constitué et 2 assesseurs sont désignés, MM. KALANYAN et MAGE.

✓ Election du Maire

M. CALMÉJANE Patrice est proclamé Maire, au 1^{er} tour de scrutin, par 25 voix pour, et est immédiatement installé

Sous la présidence de M. CALMÉJANE :

✓ Création de 10 postes d'Adjoints au Maire

Le Conseil Municipal fixe à **10 le nombre des Adjoints au Maire à l'unanimité des suffrages exprimés.**

✓ Election des Adjoints

M. le Maire rappelle les modalités d'élection des adjoints (scrutin secret de liste avec obligation d'alternance de chaque sexe, à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal, à 2 tours si nécessaire, à la majorité relative en cas de 3^{ème} tour).

La « Liste d'Union pour l'Avenir de Villemomble », conduite par M. MAGE est élue à la majorité absolue au 1^{er} tour, par 25 voix pour et les adjoints de la liste sont **immédiatement installés** dans leurs fonctions dans l'ordre de cette liste :

**M. MAGE Pierre-Etienne,
Mme BARRAUD Amélie,
M. LE MASSON Gilbert,
Mme BERGOUIGNOU Françoise,
M. MASURE Marc,
Mme HERNU-LEMPOLINE Corinne,
M. REVERCHON Rodolphe,
Mme ALLAF-BOYER Marine,
M. PIETRASZEWSKI Jean-Jacques,
Mme LEFEVRE Laura**

Le procès-verbal de ces élections est dressé et clos à 11h25.

✓ Lecture et remise de la Charte de l'élu(e) local(e)

✓ Election d'un représentant du conseil municipal en qualité de conseiller métropolitain et de son suppléant au sein de la Métropole du Grand Paris

La Liste d'Union pour l'Avenir de Villemomble ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés, M. CALMÉJANE Patrice est proclamé ELU en qualité de Conseiller Métropolitain de la Métropole du Grand Paris (MGP) et Mme LEFEVRE Laura est proclamée ELUE en qualité de suppléante. M. CALMÉJANE Patrice est de droit Conseiller du territoire de l'Établissement Public Territorial Grand Paris Grand Est.

✓ Election de cinq représentants du conseil municipal en qualité de conseillers territoriaux au sein de l'Établissement Public Territorial Grand Paris Grand Est

En conséquence, sont élus représentants du Conseil Municipal en qualité de **Conseillers Territoriaux au sein de l'Établissement Public Territorial Grand Paris Grand Est:**

❖ LISTE D'UNION POUR L'AVENIR DE VILLEMOMBLE :

- M. MAGE Pierre-Etienne
- Mme BARRAUD Amélie
- M. LE MASSON Gilbert
- Mme METTEIL Magali

❖ LISTE « REUSSIR VILLEMOMBLE ENSEMBLE »:

- M. BLUTEAU Jean-Michel

La ville de Villemomble sera donc représentée au sein de l'EPT Grand Paris Grand Est par les 6 Conseillers Territoriaux suivants :

- M. CALMÉJANE Patrice
- M. MAGE Pierre-Etienne
- Mme BARRAUD Amélie
- M. LE MASSON Gilbert
- Mme METTEIL Magali
- M. BLUTEAU Jean-Michel

⇒ clôture de la séance à 11h45.

Le Maire,

Patrice CALMÉJANE